

# Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (Chaire DDSA)

## Le droit à l'alimentation pour tous: le rôle des autorités régionales et locales

ACFAS, « Agronuméricus: que sera l'agriculture dans un monde numérique », Université McGill, Montréal, 10 mai 2017

**Geneviève Parent**  
**Professeure titulaire**

---

*« Vers une alimentation territorialisée et durable: Une recherche participative pour comprendre le système alimentaire de Québec »*, CRSH,

Développement de partenariats, 2016-2019

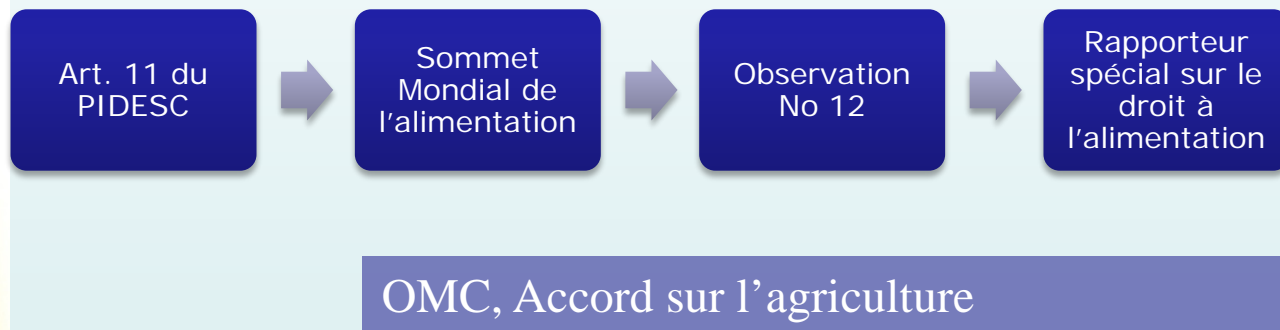
Sous la direction de Manon Boulianne avec la participation des professeurs Carole Després, Patrick Mundler, Geneviève Parent, Véronique Provencher

# Objectifs de la présentation

---

- 1- Présenter le droit à l'alimentation et le rôle central que doivent jouer les autorités régionales et locales;
- 2- Les rôles du numérique dans cette mise en œuvre;

# Le droit à l'alimentation



# 1- Le droit à l'alimentation

---

« Le droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture »

Définition du droit à l'alimentation par O. De Schutter, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Rapport 2014.

## Le rôle des autorités régionales et locales

---

- Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, FAO 2004 ;
- Les recommandations conjointes FAO-OMS nutrition, 2014 ;
- Olivier De Schutter, Rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation, Rapport 2014 ;

# La reconstruction des systèmes alimentaires locaux

## Le rôle des autorités régionales et locales

---

- La présence de systèmes alimentaires qui cohabitent;
- La fausse perception des États quant à l'espace juridique restant;
- L'efficacité du droit international économique et le vide juridique international qui restreint l'action des États au niveau international;
- Difficile judiciarisation des droits humains;

# Le droit comme instrument de promotion et de protection des systèmes alimentaires locaux

---

Au delà du soutien financier à la création des systèmes alimentaires locaux:

- Droit fiscal;

- Droit qui contribue à éduquer les consommateurs, enfants, adolescents, restaurateurs, etc.;

- Droit favorisant l'acquisition des produits issus des systèmes alimentaires locaux dans les marchés publics et autres;



## 2- Le numérique au service de la mise en œuvre du droit à l'alimentation

---

- Transmission de la connaissance du droit à l'alimentation et autres droits connexes;
- Communication entre les autorité publiques et les consommateurs;
- Communication entre les porteurs d'initiative d'alimentation responsable et durable et les consommateurs ;
- Plate-forme de communication et de collaboration entre les autorités régionales et locales;

## Conclusion

---

- Le droit à l'alimentation peut et doit être mis en œuvre par les autorités régionales et locales à travers la reconstruction des systèmes alimentaires locaux;
- Le numérique est un outil indispensable pour la mise en œuvre du droit à l'alimentation;
- Développer un droit assez souple qui permette la prise en compte des réalités culturelles et régionales exprimées dans les définitions variables de différents termes communs;

# Site internet et contact

---

## Site internet de la Chaire

Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires

1129, Pavillon Charles-De Koninck

1030, avenue des Sciences-Humaines

Université Laval

Québec (Québec), G1V 0A6

[cddsa@fd.ulaval.ca](mailto:cddsa@fd.ulaval.ca)